

SEMILOGIE DE LA PARACHA « **KEDOUCHIM** »

### III - LA SAINTETÉ DE LA FAMILLE VUE PAR LA THORA PUIS LE TALMUD ( première partie )

## Résumé antérieur :

**I à XV – L'HOMME ET DIEU** Les deux premiers versets rappellent que seuls ceux du peuple d'Israël qui en sont dignes ( tant hommes que femmes formant les **bné Israël**) auront seul(e)s vocation à constituer une assemblée formée de témoins ( **ada**) de la sainteté divine. L'Eternel se situe « à part » ( **kadoch**) dans les religions alors coexistantes. Avec moultes réserves, les entretiens précédents tentaient d'en cerner quelques attributs .Le premier principe de sainteté humaine réside dans la règle des différenciations ( Avdalah) La paracha se réfère d'emblée au Décalogue ( Dieu UN sans nul auxiliaire et donc seul à disposer de pouvoirs surnaturels, rôle du Chabat, devoir de piété filiale) Le Chabat renforce le noyau familial et parental, rappelle l'existence d'un créateur, son rôle providentiel ayant extirpé le peuple d'Israël d'une Egypte ayant des serviteurs esclaves et des serviteurs de cultes païens.

**GRANDES LIGNES D'ÉTUDE :** Dans son ensemble le judaïsme inculque une triple maîtrise, celle d'une doctrine du Dieu rigoureuse excluant toutes faussetés ou fantaisies, celle d'une maîtrise demandée des instincts (alimentaire, sexuel, d'agressivité sociale) et celle encourageant une sublimation de l'affect ( maîtrises cognitive + affective + instinctive). Pour des raisons pratiques, nous étudierons d'abord le social

**XVI à XXIV - ASPECTS SOCIAUX : NULLE PART N'A ÉTÉ RELEVÉ LE FAIT QUE LES VERSETS LÉVITIQUE CH19 v 16-19**  
**FONT RÉFÉRENCE DIRECTE A LA VIE DE JOSEPH ET SES FRÈRES RÉSUMÉE EN SES ASPECTS MORAUX ET A VISÉE PÉDAGOGIQUE**

Ainsi, à partir du comportement de Joseph adolescent, sera extrapolé l'interdit de calomnier ; ou même de tout colportage d'une vérité, mais imprudente à diffuser. La fin du verset Lévitique 19:16 donne lieu à diverses traductions possibles. La version officielle insiste sur le devoir d'assistance à personne en danger J'y ajouterai l'interdit de fabuler sur les morts, de leur alléguer une vie ou des propos fictifs, voire de leur attribuer un pouvoir surnaturel ( Décalogue) et bien sur, d'en déifier certains par des pèlerinages apostats. Le verset 17 interdit tout sentiment haineux. Les frères de Joseph en étaient un exemple négatif, à l'opposé d'un Esau fraternel envers Jacob ou d'un Joseph adulte pardonnant, de même, à ses frères. Le même verset préconise de ne surtout pas s'associer à des méfaits, d'essayer même de les empêcher, et, s'ils ont été commis, d'en faire éviter la récurrence en suscitant un repentir. Le Rouleau plaide, par ses récits illustrés, pour aider à la disparition des fautes bien avant que celle de leurs auteurs fautifs. S'abstenir d'esprit de rancune ou de vengeance et aimer son prochain et l'étranger forment le verset 18. Certains rabbins illustres (Hillel...) considèrent que respecter son prochain conduit à l'observance des autres lois. Le nouveau testament leur emboîtera le pas et renchéra sur les versets du Lévitique plagés et repris à son compte. Selon le Rouleau (repris ensuite par Salomon, Maimonide, Ibn Paquda...) le fond du message doit toujours dominer la superficialité de la forme. Tout autant, la sainteté passe par un souci de l'altérité. S'y ajoutent dans la **kedoucha** le devoir de l'exactitude et de l'impartialité dans le jugement autant dans celui critique que nous devons avoir envers nous même, qu'envers les autres avec la même objectivité, voire sévérité Le rejet de l'hypocrisie dans tout propos, acte ou les promesse fallacieuses vont de même à l'encontre d'une sainteté. L'interdit de tout culte des morts sur lesquels se sont construites de nombreuses affabulations est un commandement absolu ( al tifnou él ha ovoth), et qui s'y adonne a versé dans le paganisme et devient apostat. Le respect des interdits des Tables est une évidence universelle dans nos rapports avec tout prochain.

**XXV à XXVI – L'IMPÉRATIF DU PARTAGE :** Le partage alimentaire est donné comme un exemple donné et illustré de partage. C'est une règle imposée et généralisée, tant pour la nourriture d'origine animale que celle végétale. C'est une règle qui, de plus, fait partie des valeurs structurelles du judaïsme qui l'a initiée. Comme telle, qui n'y consentait pas à s'y plier était considéré comme un apostat et devait être alors retranché de l'assemblée sainte et exclu du décompte des enfants d'Israël. Le concept du partage est en fait plus vaste. Il s'étend au partage des mêmes codes de lois de justice d'avec l'étranger, au partage communautaire des cimetières en mixité ( tout comme pour Abraham avec la tribu de Heth), à l'hospitalité, au partage de son temps ( visite aux malades, temps communautaire, enseignement) enfin au partage des connaissances acquises même hors « conclave » mais dont les divergences sont bienvenues, selon Moïse, tant qu'elles se cantonnent à l'intérieur des valeurs structurelles fondamentales (cas de Eldad et Médad )

## En toute théorie :

**Est considérée « sainte » la famille virtuellement irréprochable aux yeux de la Thora, servant de modèle-témoin permettant d'être calquée et prise comme exemple par tous pour la reproduire.**

## **Données générales : le tout premier des devoirs prescrits : procréer**

Le texte dit : « ***Chacun respectera sa mère et son père*** » ( Lévitique 19:3)

Ce qui implicite d'emblée, en lapalissade, **six évidences** qui, si elles vont bien sans le dire, vont encore bien mieux en les disant :

- 1°) Que le futur couple parental soit formé d'un **père** potentiel + d'une **mère** potentielle.  
Pure évidence. Seul ce binôme modèle est à inclure dans l'assemblée **sainte et témoin**.
- 2°) Que la seule finalité judaïque du mariage religieux est **la fécondité** des deux éléments ainsi unis du couple, et la bénédiction nuptiale leur fait le souhait express d'une non stérilité et d'une bonne capacité de procréation..
- 3°) Que ce même couple doit, une fois constitué, **œuvrer pour être** effectivement **père** et **mère** par un accomplissement effectif des devoirs conjugaux,
- 4°) Que le couple parental, ainsi formé du père et de la mère, ait un comportement parental responsable envers leurs enfants, **digne d'être révééré** .
- 5°) Que chacun de leurs enfants, enfin, **se doit de les respecter**.
- 6°) Que ce verset reprend et renforce le décalogue en son **5ème commandement**.  
*Honore ton père et ta mère afin que tes jours soient prolongés sur la terre que l'Eternel ton Dieu te donne*

### **A - SELON LA BIBLE**

Nous étudierons successivement, dans le cadre de la « sainteté » à partir de la Bible puis du Talmud:

L'importance historique de la famille traditionnelle reproductrice, **objet de cet entretien**

Les diverses appréciations faites par la Thora sur la fécondité et l'importance donnée pour chacun d'avoir non seulement une descendance mais une ascendance servant de référence

### **LA PLACE FONDAMENTALE ET LE SENS DE LA FAMILLE DANS LA TRADITION JUIVE**

**A - Rappel du tout premier des commandements ainsi que de la bénédiction dite des lévites:**

- 1°) **Le premier** de tous les commandements, (Genèse 1, 28) est celui enjoignant formellement et individuellement, à **chaque** homme et à **chaque** femme adulte, de se reproduire ( **s'il ou elle le peut physiologiquement**) et donc de fonder une famille parentale et, père et mère, de générer une descendance. « **Croissez et multipliez** »

De fait, le sens extensif de cette injonction va bien au delà. Pour en savoir plus Lien : <http://www.ajlt.com/articles/08.01.29.pdf>

C'est donc là, pour le judaïsme, une **obligation** de départ, *sine qua non*, et donc une **valeur structurelle** et fondamentale de cette religion, car ce principe structure non seulement l'existence et la survie même du peuple juif, mais bien celle de toute l'humanité.

On imaginerait d'ailleurs mal un ordre fictif inverse donné : « *interdiction formelle à vous tous de vous reproduire* ».

2°) C'est bien pourquoi, lors de **la bénédiction des lévites**, lorsqu'on demande à Dieu d'accepter de « **bénir** » (sic) chaque individu de l'assemblée, cela signifie, en fait et très exactement, **non pas** une bénédiction prise dans le sens occidental acquit et chrétien, **mais bien** que Dieu lui accorde la **fécondité** ( voir l'article sur la bénédiction des lévites et sur celui du sens de **baroukh'** employé lorsque c'est Dieu qui bénit).

Liens :

sur la bénédiction des lévites :

<http://ajlt.com/etudes-reflexions/17.02.25.pdf>

sur les différents sens de « baroukh' » :

<http://ajlt.com/motdujour/11b02.pdf>

C'est pourquoi, dans le monde sépharade, les rabbins de communauté étaient préférentiellement choisis chefs de famille. Donc la bénédiction communautaire des lévites s'insère bien dans une philosophie du tout au tout opposée, par exemple, au catholicisme qui, lui, prône le célibat pour son clergé.

3°) **La bénédiction nuptiale** prodiguée a la même finalité de **fécondité** du couple formé.

**B - Une fois régulièrement constituée, toute famille qui ambitionne d'être juive, se doit alors de s'imposer quelques devoirs minima spécifiques à la cellule familiale.**

Nous y reviendrons en d'autres entretiens.

**C - C'est la famille traditionnelle juive qui a préservé l'existence du peuple juif qui, sinon, se serait délité. Or sans des « bné Israël », aucune sainteté possible des enfants d'Israël**

Trois éléments ont permis, au fil des siècles, de pérenniser l'existence du peuple juif. Deux d'entre eux sont fortuits et n'ont rien à voir, à proprement parler, avec le judaïsme. Ils sont là mais ne lui sont strictement en rien spécifiques. Le troisième, lui, a toujours été fondamental. C'est la famille.

1°) **Le premier élément, subit et passif, fut la ghettoïsation** des juifs par les non juifs, constituant une société artificielle par cette forme particulière d'apartheid, dans une mise à l'écart, à l'origine causée puis renforcée par les divers antisémitismes. Ce communautarisme contraint fut à l'origine d'une solidarité mais éphémère et ténue. ( les châtels ashkénazes, les mélahs séfarades, les quartiers juifs divers...).

La disparition de cette grégarité amènera bien des juifs, qui n'avaient que l'habitat de commun, et en général ceux non pratiquants, vers une dissolution rapide de leur

pseudo identité juive ( certains se sont ainsi convertis vers des religions autres chrétienne ou même communiste, car ce fut un ersatz de religion, et d'autres ont même renié leur ascendance paternelle et changé leur patronyme pour le déjudaïser, comme j'en connais )

**On ne peut donc pas dire du communautarisme que c'est lui qui a pérennisé le judaïsme.**

**2°) Le deuxième élément, également et passivement subit, fut, au fil des siècles, une imprégnation venant des cultures païennes empruntées **comme substitut de « valeurs » plus en rien judaïques**. Au mieux par des folklores mais au pis, par des croyances en des superstitions débiles alors qu'interdites par le judaïsme dont elles sont **la négation même de son fondement**. Celles-ci varient d'ailleurs du tout au tout d'un pays à l'autre.**

Il s'est ainsi créé au fil des siècles une pseudo judaïté construite sur des coutumes et de rites païens parallèles et fluctuants d'un pays à l'autre.

En quoi l'habit lugubre des « orthodoxes » qui n'est que celui des bourgeois polonais du 17ème siècle serait-il le moins du monde, et en quoi que ce soit, « juif » ou inscrit dans la Thora ou le talmud ? Facticité.

En quoi les emprunts culinaires à la soupe de betterave typiquement polonaise ( barszcz) ou le tajine typiquement marocain confèrent-ils de même une quelconque revendication de « judéité » dans les recettes servies à table ? Facticité.

En quoi l'emprunt au sermon de Saint Augustin sur les poissons et sa transposition sur les tables européennes aschkénazes du vendredi ou, tout autant, de l'autre côté sépharade, la main de Fatima dont se parent certaines femmes à leur cou pour se protéger du « mauvais oeil », sont-elles le moins du monde des « témoins de tradition judaïque » ? Facticité.

En quoi la croyance au culte idolâtre astrologique emprunté aux mésopotamiens, ( c'est le sens de « Mazal tov » *Bonne constellation*, retrouvé jusqu'en emprunt païen dans le talmud, alors que formellement interdit par les Tables de la loi, comme en tout ce qui est supposé dans les cieux, est-il judaïque, sinon à son antipode ? ( voir Monothéisme du décalogue et judéo-paganismes postérieurs juin-août 2012) lien : <http://ajlt.com/Etudes-reflexions/17.2012.htm> Là encore illusions païennes.

Ainsi voit-on que se sont développés des folklores ou des superstitions substitutives au fil des siècles, **plus en rien juives** et même en opposition frontale à l'essence même du judaïsme devenu ainsi **un pseudo judaïsme dévoyé**

Sans même avoir à évoquer les déités par procurations ( culte des tombes , mythes tels le Golem , Hilouloth , culte de la Ghriba, Satan par ci , Djinnns par là etc. ) **violant frontalement le judaïsme inscrit dans le Décalogue.**

Ce dévoiement du judaïsme universel et ancestral, ( qui doit faire retourner Moïse qui le prévoyait et s'en morfondait – Deutéronome 32 - et bien d'autres dans leur tombe) , s'est ainsi cristallisé avec le temps sous cette chappe païenne, pour ne plus se cantonner qu'à un judaïsme dévertébré, lequel se réfugie, par défaut surtout sous l'enveloppe du seul mémoriel, et n'a plus souvent, comme seul idéal délavé, que de copier les autres cultures environnantes ou leurs déviations dans une course à l'échalote.

**Ce deuxième élément a ainsi contribué à détruire l'image du judaïsme plus que de le construire, auprès de qui a la tête bien entre les épaules. D'où la distance prise par bien des jeunes après leur bar-mitswah qui ne s'y retrouvent pas.**

**3°) Il en est tout autrement de la famille juive traditionnelle lorsqu'elle refuse de faire siennes les moeurs païennes**

Ce sont les familles soudées et ayant une foi cohérente et non dévoyée, qui ont le mieux permis au peuple juif, et au fil des siècles, de surmonter toutes les épreuves subies, et surtout de faire survivre l'étendard des valeurs séculaires transmises des parents aux enfants, de génération en génération.

Parler de « l'assemblée **sainte** et témoin des enfants d'Israël » de la **Adat bné Israël** oblige donc forcément à évoquer, en l'une des toutes priorités, la famille juive attachée aux valeurs structurelles et aux rites non païens de la tradition

Et, par ricochet, c'est évoquer toutes les obligations et les inter-relations liées à :

- 1°) la place de la filiation et le respect réciproque de l'enfant et des parents,
- 2°) une paternité / une maternité qui se doivent d'être dignes et responsables,
- 3°) et une conjugalité réciproquement respectueuse l'un de l'autre.

Cette situation toute théorique ne vise qu'un idéal, celui d'une pureté physique et morale de sainteté de l'ensemble de la cellule familiale qui sera alors bénie ainsi :

Pour une vie souhaitée éclairée..... ( **yaér Adonaï panav élékh'a** )  
A l'abri des malheurs et des vicissitudes.... ( **yichmérékh'a** )  
Pour une vie paisible..... ( **vé yaassé lékh'a chalom** )  
Mais obtenue **que** par le seul respect  
des valeurs..... ( **vé samou éth chémi vaani avarkh'em** )

Toujours, du moins, dans un couple conçu en vision idéale.  
Or chacun sait que l'idéal est de moins en moins de ce monde...

On peut donc, sans trop de risque d'erreur, transcrire le verset original ( **Lévit. 19:2** )  
**« Parle à toute l'assemblée des fils d'Israël et dis-leur : Soyez saints, car Je  
« suis saint, Moi l'Éternel, votre Dieu ».**

par son corollaire :

« *Parle aussi à toute l'assemblée **des familles** d'Israël et dis-leur : formez des familles saintes, car Je suis saint, Moi l'Eternel, votre Dieu.* »

et comme le rappelle la page d'accueil de l'Ajlt par :

« *le respect de nos traditions et la transmission du judaïsme aux jeunes générations qui sont l'avenir de nos communautés* »

## **L'INCOHÉRENCE DES TRANSGRESSIONS PARFOIS OBSERVÉES**

Toutes ces bénédictions deviendraient un pur non sens , voire même une totale absurdité et une parodie grotesque, s'il n'y a pas dans leur prononcé une adhésion réelle à son contenu en souhait exprimé de fécondité.

**Tant d'un côté,**

si l'officiant(e) ou le rabbin qui la prononce n'y a jamais adhéré sincèrement lui-même personnellement, pour n'avoir, au grand jamais, envisagé ( lui-même ou elle-même) de procréer par union formant un père et une mère, ce qu'il ou elle a toujours exclu de son propre vécu ou de ses projets personnels, cette procréation lui ayant été ou étant indésirable, pour x raisons qui lui sont propres, et pour toutes respectables qu'elles soient. Or il ou elle est censé être et donner l'exemple.

Nous entrerions alors dans une toute autre lecture non judaïque de la famille, c'est à dire en lecture non croyante et laïque. Une telle éventualité rendrait le prononcé des bénédictions de fécondité parodique et vide de sens. Ce serait alors le :

« *faites ce que je vous dis, mais surtout pas l'exemple contraire que je vous donne* ».

**Que tant d'un autre côté,**

cette bénédiction reçue est tout autant absurde pour celui, ou celle des fidèles qui souhaite recevoir et « bénéficiaire » de cette bénédiction divine, en tout paradoxe, alors même qu'il ou elle est sans enfant, alors qu'ayant pu en avoir, a toujours été, et reste, dans des dispositions d'esprit étrangères à toute fécondité, par un rejet hostile et viscéral de former un couple parental israélite, formé d'un père et d'une mère, et qui soit fécond, que cela soit de par son nul désir de paternité ou de maternité, ou que cela soit de par des mœurs n'y menant guère, marginales et infécondes.. Au sens étymologique du terme, ce couple n'est pas « cacher » ( permis) et est donc « tamé » ( impur )

**Ainsi, tant du premier que du deuxième côté l'assemblée perdrait sa prétention à assumer le : « **Soyez saints, car je suis saint, Moi, l'Eternel votre Dieu** »**

Ce « déviationnisme » était déjà craint par le décalogue : « *Lo tissa éth chem Adonai lé chav* » **Ne dévie pas le message révélé ( le Nom ) vers du fallacieux...**

lien : <http://ajlt.com/articles/08.01.36.pdf>

**Malachie, suivant en cela Isaïe (Isaïe 1 : 9 et suiv), stigmatisera toute insincérité et tout double langage dans le culte ou dans toute transmission éventuellement « trafiquée » :**

Ainsi, Malachie, dernier des prophètes stigmatisera, en la récapitulant, toute dénaturation du message révélé et le pseudo-enseignement délivré par ses prédécesseurs dont il stigmatise :

tant la duperie :

« *Malheur à l'hypocrite* » ( Malachie 1:14 )

que le travestissement des valeurs. (Malachie 2 :9)

« *Vous travestissez mes voies en détournant la Thora* »  
(einek'h'ém chomerim et derakh'aï vénoss'im panim batora)

par ceux-là même qui fraudent le message universel et qui (Malachie 3:8)

« *après avoir fraudé Dieu, prétendent : « en quoi le fraudons  
« nous ? »*

### Résumé

La famille traditionnelle est le socle incontournable pour la transmission du judaïsme

Sous condition de ne pas en dévoyer les valeurs structurelles.

La fécondité de la famille fait partie de la bénédiction des lévites et le même souhait de fécondité du couple fait l'objet de la bénédiction nuptiale.

La sainteté n'est pas compatible avec toute autre ambition, en rejet délibéré de toute fécondité chez ceux ou celles non stériles.

( A SUIVRE )